



Bretigny-sur-Morrens

INFORMATIONS À LA POPULATION

JANVIER 2023

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ



Par ces quelques mots, la Municipalité et le personnel communal tiennent à vous remercier de votre soutien et votre confiance accordés tout au long de l'année écoulée et vous adressent leurs meilleurs vœux pour **2023**.

Les températures clémentes de ce début d'hiver nous permettent d'envisager cette nouvelle année avec un peu plus d'optimisme, le risque de pénurie de gaz étant désormais peu probable. Toutefois, les mesures demandées par le Conseil d'Etat aux communes en cas de délestage (coupures d'électricité) ont été mises en place et validées par la Préfecture. Nous avons ainsi établi le plan de continuité de notre administration et organisé la mise en œuvre d'un point de rencontre d'urgence (PRU), pouvant accueillir tout citoyen·ne ayant besoin d'aide durant les périodes de coupure. Ce PRU disposera notamment d'un matériel radio permettant de communiquer avec la police, les pompiers ou les urgences médicales. Bien entendu, de plus amples informations vous parviendront en fonction de l'actualité et des scénarios envisagés.

Par ailleurs, l'éventualité d'un risque de pénurie de gaz et d'électricité ne s'arrêtant pas à **2023**, nous vous invitons à réfléchir au quotidien sur l'utilisation de l'énergie et les différents gestes d'économie possibles.

Comme déjà annoncé, **2023** sera également l'année d'une élection complémentaire à la Municipalité, qui aura lieu le **12 mars 2023**. Plusieurs personnes ont déjà annoncé leur candidature, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Vous trouverez ci-après une information supplémentaire concernant l'organisation de cette élection.

Le budget **2023** s'annonçant déficitaire, la Municipalité s'est vue contrainte de revoir ses priorités et limiter ses dépenses pour l'année à venir. Toutefois, elle s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir le bien-être de la population et préserver les attraits de notre Commune qui nous font dire qu'il fait bon vivre à Bretigny !

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA MUNICIPALITÉ



Comme indiqué dans *l'Information à la population* du mois de novembre 2022, une assemblée publique aura lieu le

jeudi 19 janvier 2023 à 20h15

à la Grande salle du Collège de l'Ancien Battoir à Bretigny.

Cette séance aura pour objectifs de :

- répondre à toutes les questions que vous vous posez sur la fonction de conseiller·ère municipal·e ;
- réceptionner les éventuelles candidatures ;
- permettre aux candidat·e·s déjà annoncé·e·s de se présenter.

Nous vous attendons donc nombreuses et nombreux à cette assemblée !

STATIONNEMENT



Nous rappelons aux parents que l'arrêt et le stationnement de véhicules sont strictement interdits **devant le Collège et la Maison de Ville** (des deux côtés de la route), y compris le temps de déposer vos enfants à l'UAPE ou à l'école.

Vous avez la possibilité de parquer vos véhicules sur le parking de l'administration communale ou vers le terrain de football.

Merci de penser à la sécurité des enfants, des piétons et autres usagers de la route !



TAILLE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Les brefs épisodes neigeux de ce début d'hiver nous ont fait remarquer que certaines haies empiètent sur le domaine public et rendent problématique le passage du tracteur pour le déneigement des trottoirs. Nous rappelons donc que **tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer**. Ils ne doivent ni empiéter sur le domaine public, ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins. Vous trouverez toutes les références aux dispositions légales, distances, hauteurs sur notre site internet.



www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres

INSCRIPTION DES CHIENS



En exécution du règlement du 6 juillet 2005 du Conseil d'Etat, **tous les détenteurs de chiens sont tenus de déclarer leur animal au Contrôle des habitants, dans un délai de 15 jours dès son acquisition.** Le carnet de vaccination du chien doit être présenté.

A cette occasion, vos données d'utilisation pour Amicus (banque de données nationales pour les chiens) vous seront remises.

Une annonce doit également être faite en cas de donation ou de décès du chien.



Pour plus d'informations et le formulaire d'inscription, consultez : www.bretigny.ch/inscription-de-chiens

GRIPPE AVIAIRE

INFLUENZA AVIAIRE CHEZ LES OISEAUX SAUVAGES

Vous vous trouvez dans une région de contrôle ordonnée par la police des épizooties



Ne touchez pas d'oiseaux morts.
Annoncez l'emplacement aux autorités.



Empêchez le contact entre les oiseaux sauvages et la volaille domestique.



Les canards, les oies et les autruches doivent être détenus séparément des autres espèces de volailles.



Limitez la sortie des volailles domestiques à un espace clos du climat extérieur (par. ex. jardin d'hiver), ou



Limitez la sortie des volailles domestiques à un pré protégé d'un filet.



Contactez votre vétérinaire en cas d'oiseaux malades ou morts.

Le virus de la grippe aviaire de type H5N1 ayant été mis en évidence en Suisse fin 2022, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a édicté une *Ordonnance* instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire.

Nous vous invitons à prendre connaissance des mesures par le biais du QR-code ci-contre, dans les *Actualités* de notre site internet ou au pilier public.



Par ailleurs, nous rappelons que la détention de volaille, y compris à titre de loisirs, doit être enregistrée auprès du service cantonal de coordination de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires.



Les formulaires sont disponibles sur www.vd.ch/agriculture.

TALENTS SOLIDAIRES

Pour *Talents Solidaires*, comme son nom l'indique, l'évidence est de mettre en place des actions solidaires. D'où la création du groupe **Offrir du temps**, un réseau d'entraide pour les habitant·e·s de Bretigny-sur-Morrens et Cugy.

- Vous n'arrivez plus à déneiger devant chez vous pour cause d'un lumbago ?
- Vous ne pouvez plus faire vos courses seul·e ?
- Vous êtes dépassé·e par vos documents administratifs ?
- Vous ne pouvez plus promener momentanément *Médor* ?
- Vous désirez avoir une liste d'adresses utiles (CMS, Service d'aide à la famille, contacts Communes, etc.) ?
- Vous avez besoin d'un coup de main pour votre correspondance ?
- Vous manquez de compagnie pour partager un bon moment ?
- Vous souhaitez un soutien dans un moment difficile ?
- Vous avez un autre besoin ?

Le groupe *Offrir du temps* est là !



Vous avez besoin d'aide ou vous souhaitez offrir de votre temps ?
Contactez Mme Boglarka Rengei, chargée de projet communautaire –
boglarka.rengei@vd.prosenectute.ch

AGENDA

Retrouvez toutes les dates des **manifestations 2023** organisées par nos sociétés locales sur le site internet de la Commune !



www.bretigny.ch/agenda
[www.bretigny.ch/sociétés et associations](http://www.bretigny.ch/sociétés_et_associations)



**La Municipalité vous remercie de l'attention
que vous porterez à ces lignes et vous adresse
ses salutations hivernales.**

